

Quelqu'un expliquera-t-il au PM le sens de « Rapide et pacifique »?

Rod Taylor

Chef, PHC Canada

Après avoir traîné en Afrique et en Europe pendant une semaine alors que les chemins de fer du Canada étaient fermés par un assortiment de militants politiques à travers le pays et des manifestants pipeliniers dans le nord de la Colombie-Britannique, le Premier ministre Trudeau est finalement rentré chez lui, disant qu'il voulait une solution « rapide et pacifique » à l'impasse. La partie « rapide » aurait dû se produire le jour de la mise en place du premier blocus ferroviaire illégal, le 6 février.¹ En fait, il aurait dû commencer le 1er janvier, au lendemain de l'octroi d'une injonction judiciaire à « Coastal Gas Link (CGL) » pour pouvoir poursuivre le développement de leur pipeline. Le temps d'une solution « rapide » est révolu.

Permettre à tout groupe de bloquer illégalement une ligne de chemin de fer ou un autre couloir de transport, c'est tolérer l'anarchie et le désordre. Permettre à ces éléments anarchistes de se retrancher dans plusieurs endroits pour construire des camps, défier l'ordre de se disperser, fermer une partie importante du système de transport de notre pays, perturber les plans de voyage et la distribution des marchandises pendant près de deux semaines maintenant, est inadmissible.

Qu'en est-il de la partie « pacifique » des vœux pieux du Premier ministre? Le fait qu'il n'y ait eu jusqu'à présent aucun blessé significatif est un miracle et nous en sommes reconnaissants. Cependant, lorsque la « paix » est obtenue en permettant aux contrevenants de dicter les conditions, afin que les citoyens respectueux des lois ne puissent pas voyager et travailler, c'est une fausse « paix ». C'est un peu comme un vol de banque « pacifique ». Tant que personne n'intervient et que personne n'est blessé, on pourrait dire que c'était « en quelque sorte pacifique ». Mais le genre de paix que les Canadiens méritent est une véritable paix en vertu de la loi. La Charte canadienne des droits et libertés est fondée en partie sur le principe de la « primauté du droit ».² Cela signifie que chaque citoyen canadien devrait pouvoir s'attendre à une protection et à un traitement égaux en vertu de la loi, et non à un traitement de faveur en fonction de la race ou de l'appartenance politique.

Tout autre Canadien gênant le trafic ferroviaire et refusant de se déplacer serait immédiatement arrêté par les agents des forces de l'ordre et accusé d'un crime. À plusieurs reprises, des manifestants pro-vie se tenant pacifiquement sur un trottoir ont été arrêtés, menottés et transportés pour environ 30 minutes, juste pour avoir brandi des pancartes pour protester contre le meurtre de l'enfant à naître. Ces manifestants silencieux n'entravent pas la circulation sur le trottoir et n'empêchent personne de vaquer à ses occupations. Ils n'interfèrent certainement pas avec le trafic ferroviaire, l'accès aux ports, aux ponts et aux édifices législatifs. Bien qu'ils ne constituent une menace pour personne, ces manifestants pacifiques, respectueux et non violents sont condamnés à de véritables peines de prison. Linda Gibbons, un témoin courageux pro-vie qui n'a jamais gêné l'accès à une clinique, a passé plus de 10 ans en prison pour ses protestations silencieuses. Où est la justice?

Ces blocus ferroviaires, en revanche, ont déjà coûté des millions de dollars aux Canadiens et aux entreprises canadiennes, perturbés les calendriers de production et de déplacement et importunés des dizaines de milliers de Canadiens contribuables qui veulent simplement vaquer à leurs occupations.³ Ce n'est pas

seulement illégal; c'est grossier et irréfléchi. L'incapacité du gouvernement à appliquer la loi crée déjà le chaos et l'incertitude pour les familles et les entreprises. Tenter de négocier alors que les voies ferrées sont bloquées et que les entreprises perdent des millions de dollars, c'est récompenser les contrevenants et proclamer aux investisseurs potentiels que le Canada n'est pas un endroit sûr pour faire des affaires. Qui voudrait investir dans l'industrie énergétique du Canada si la loi pouvait être enfreinte sans conséquences?

On se demande également comment tous ces manifestants sont capables de résister pendant des jours, ne faisant que gêner le travail et les déplacements quotidiens des autres. Sont-ils des travailleurs indépendants? Certains d'entre eux reçoivent-ils de l'argent du gouvernement? Y a-t-il des intérêts extérieurs comme le milliardaire George Soros qui finance les perturbations? Cela me trouble de penser que le même genre de personnes qui soutiennent le gouvernement libéral et chaque éco-terroriste et cause socialiste de gauche aléatoire subventionnent un effort dans différents pays pour démanteler le secteur énergétique du Canada et créer un système de justice à deux niveaux basé sur la race, l'idéologie de genre et les motivations politiques.

Pour être juste, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux traînent les pieds depuis trop longtemps (des siècles) dans la négociation de règlements raisonnables, justes et équitables avec les descendants des peuples autochtones. De nombreuses Premières nations de la Colombie-Britannique n'ont toujours pas signé de traités et opèrent dans le cadre d'un ramassis d'accords sur les avantages et l'utilisation des terres ainsi que les applications de la Loi sur les Indiens dépassée.⁴ La nature même de la gouvernance locale n'est évidemment pas résolue; les conseils de bande élus sont souvent plus disposés à négocier des accords avec l'industrie et le gouvernement que les chefs héréditaires, qui se sentent toujours responsables des territoires dans lesquels ils vivent. Aucun gouvernement fédéral n'a encore eu l'intégrité et le courage d'entamer de nouvelles négociations avec tout ce qui est sur la table et un engagement sérieux pour résoudre les problèmes en suspens et créer un Canada où les vieilles blessures peuvent être guéries et où tous les citoyens sont traités de manière égale.

Nous voici en pleine crise nationale; ce n'est pas le moment de négociations frénétiques et « myope ». Le moment est maintenant venu pour le gouvernement du Canada de renouveler son engagement envers la primauté du droit. Le Canada ne doit pas récompenser la loi de la populace et les tactiques d'intimidation, ni payer une rançon pour notre système de transport ferroviaire détourné. Que Dieu donne sagesse et compréhension à tous les dirigeants impliqués dans ce débat. Peut-être qu'au moment où cet article sera imprimé, il y aura une résolution. Jusqu'à ce que nous voyions les trains repartir et l'accès public rétabli, nous ne devons pas faire preuve de complaisance. Les Canadiens (y compris les citoyens autochtones, dont beaucoup soutiennent le pipeline et veulent retourner au travail) méritent mieux que cela.

Notes de bas de page

¹ globalnews.ca/news/6560125/timeline-wetsuweten-pipeline-protests/

² Préambule de la Charte canadienne des droits et libertés : « Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit... »

³ www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/rail-shutdown-propane-supply-runs-low-maritimes-1.5465865

⁴ en.wikipedia.org/wiki/Status_of_First_Nations_treaties_in_British_Columbia

Parti de l'Héritage Chrétien du Canada

chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)

PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Ce Exprimez-vous peut être copié
